



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

RÈGLEMENT N^o : 2024-544

**RÈGLEMENT 2024-544 FIXANT LES TARIFS DES
ACTIVITÉS AU COMPLEXE SPORTIF DE LA VILLE
DE PASPÉBIAC**

PROCÉDURE D'ADOPTION

J / M / A

Avis de motion :	10-06-2024
Adoption du projet de règlement :	10-06-2024
Adoption du règlement :	08-07-2024
Entrée en vigueur :	16-07-2024
Publication :	16-07-2024

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2024-544 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif de la ville de Paspébiac.

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller a voté contre.

Résolution # 2024-07-191

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Paspébiac le 8 juillet 2024.

Daniel Langlois
Directeur général/Greffier

Marc Loisel
Maire

TARIFICATION 2024
COMPLEXE SPORTIF

Location des salles/activité

Local/activité	Organisme privé	Organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu	Organisme mineur (scolaire, club social, syndicat des travailleurs)
Salle de formation Tarif horaire Tarif ½ journée (4h max) Tarif journalier	25\$ 40\$ 60\$	Gratuit	Gratuit
Salle multisports/salle mezzanine Tarif horaire Tarif ½ journée (4h max) Tarif journalier	35\$ 90\$ 125\$	20\$ 75\$ 100\$	Gratuit
Location de glace Avant 18h Après 18h	60\$ 125\$	60\$ 125\$	Gratuit
Patinage libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Hockey libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Surface multisports Plateau 1/3 surface (1h) Surface entière (1h) Activité libre (max 2h)	35\$ 60\$ 4\$/participant	35\$ 60\$ 4\$/participant	Gratuit

*Centrale de prêt d'équipement (service gratuit)

Loyer annuel unitaire

Entrepôt

35\$/m² par an

Locaux

80\$/m² par an

Locaux (téléphonie/internet)

108,25\$/m² par an

Bureau administratif (téléphonie/internet)

132,75\$/m² par an